

AMNESTY
INTERNATIONAL



In your country:



DOCUMENT - IRAN: FIVE ARAB MEN AT IMMINENT RISK OF EXECUTION

AU 77/12, MDE 13/013/2012 – Iran 8 mars 2012 8 mars 2012

ACTION URGENTE

IRAN. CINQ [HOMMES](#) RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS SOUS PEU

Cinq hommes (trois frères, leur cousin et un autre homme) appartenant à la minorité arabe ahwazie d'Iran risquent d'être exécutés sous peu en public, la Cour suprême ayant confirmé la peine de mort prononcée à leur encontre. Le but semble être de décourager les Arabes ahwazis d'Iran de manifester le 15 avril prochain pour commémorer les mouvements de protestation organisés en 2005.

Trois frères, **Abd al Rahman Heidari, Taha Heidari** et **Jamshid Heidari**, [leur](#) cousin **Mansour Heidari**, et **Amir Muawi** (ou Moavi) ont été arrêtés en avril 2011 à Ahvaz, pendant les troubles qui ont secoué la province du Khuzestan, dans le sud-ouest de l'Iran. Leurs familles ignorent où ils se trouvent depuis. Aux alentours du 5 mars 2012, des [agents](#) du ministère du Renseignement les ont informés que la Cour suprême avait confirmé la peine de mort prononcée à l'encontre de ces cinq hommes, après que ces derniers ont été déclarés coupables le 15 avril 2011 de l'homicide d'au moins un individu, un responsable du maintien de l'ordre semble-t-il. Le ministère leur a également annoncé qu'ils seraient exécutés en public « au cours des prochains jours ». On ignore quand les procès en première instance ont eu lieu et si ces hommes étaient représentés par des avocats. En Iran, les « aveux » extorqués sous la contrainte sont généralement retenus à titre de preuve devant les tribunaux.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

exhortez les autorités iraniennes à ne pas exécuter Abd al Rahman [Heidari](#), Taha Heidari, Jamshid Heidari, Mansour Heidari et Amir Moavi, et à commuer la peine de mort prononcée à l'encontre de ces hommes et de tout autre condamné ;

réclamez des détails sur le procès de ces cinq hommes, en demandant notamment s'ils étaient représentés par l'avocat de leur choix ;

appelez-les à veiller à ce qu'ils soient protégés contre tout acte de torture ou autre mauvais traitement, et qu'ils puissent contacter leurs familles et l'avocat de leur choix immédiatement et de façon régulière, et bénéficier de tous les soins médicaux nécessaires.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 AVRIL 2012 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran
Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid Keshvar Doust
Street, Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : info_leader@leader.ir

Twitter : « #Guide suprême @khamenei_ir : annulez

l'exécution d'Abd al Rahman Heidari,

Taha Heidari, Jamshid Heidari, Mansour Heidari et Amir Moavi »

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadeqh Larijani

[care of] [Public relations](#) Office

Number 4, 2 Azizi Street

Vali Asr Ave., above Pasteur Street intersection

Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : bia.judi@yahoo.com (objet : **FAO Ayatollah**

Sadegh Larijani) ou info_leader@leader.ir

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le

Ministre,

Copies à :

Secrétaire général du Haut conseil des droits humains

Mohammad Javad Larijani

High Council for [Human Rights](#)

[Care of] Office of the Head of the Judiciary, Pasteur St.,

Vali Asr Ave. south of Serah-e Jomhuri, Tehran

1316814737, République islamique d'Iran

Courriel : info@humanrights-iran.ir (objet : **FAO**

Mohammad Javad Larijani)

**Veillez également adresser des copies aux
représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays
(adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir

après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

**IRAN. CINQ HOMMES RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS
SOUS PEU**

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Les Arabes ahwazis constituent l'une des nombreuses minorités en Iran. Une grande partie de la communauté

arabe d'Iran habite dans la province du Khuzestan, dans le sud-ouest du pays. La plupart sont des musulmans chiites mais certains se seraient convertis au sunnisme, exacerbant les suspicions qu'entretient le gouvernement vis-à-vis des Arabes ahwazis. Ces derniers se plaignent souvent d'être marginalisés et victimes de discrimination en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, à un logement décent, à la participation politique et aux droits culturels. Le mois d'avril 2005 a été marqué par des manifestations de grande ampleur déclenchées par des rumeurs suggérant que le gouvernement envisageait de disperser cette population ou de la contraindre à renoncer à son identité arabe. À la suite d'attentats à l'explosif commis en juin et octobre 2005 à Ahvaz, qui ont fait au moins 14 morts, ainsi qu'en septembre et octobre 2005 sur des installations pétrolières, les violences se sont intensifiées et des centaines de personnes auraient été appréhendées. D'autres attentats à la bombe, qui ont fait au moins six morts, ont eu lieu le 24 janvier 2006. Ils ont été suivis d'une nouvelle vague d'arrestations arbitraires. Au moins 15 hommes ont été exécutés par la suite en raison de leur participation présumée à ces attentats.

Des dizaines, voire des centaines, de membres de la minorité arabe ahwazie auraient été interpellés avant, pendant et après les rassemblements du 15 avril 2011. Celles-ci, qui marquaient le sixième anniversaire des manifestations de grande ampleur de 2005, avaient été appelées « Journée de la colère ». Au moins trois personnes (selon les autorités), et peut-être bien plus, ont été tuées au cours des rassemblements d'avril 2011 lors d'affrontements avec les forces de sécurité, notamment dans le quartier de Malashieh, à Ahvaz. Amnesty International a obtenu les noms de 27 personnes qui auraient été tuées. Selon certaines sources parmi la communauté arabe ahwazie, le nombre de victimes serait encore plus élevé. L'organisation n'est pas en mesure de confirmer ces informations car les autorités iraniennes ne l'autorisent pas à se rendre dans le pays. Elles contrôlent étroitement le flux d'informations qui entrent et sortent de la province du Khuzestan, notamment en empêchant les journalistes étrangers de s'y rendre. Au moins quatre Arabes ahwazis seraient morts en détention entre le 23 mars et la mi-mai 2011, probablement des suites d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements. D'autres ont été hospitalisés à la même période, toujours en raison de ces sévices.

Au moins huit Arabes ahwazis, parmi lesquels figure Hashem Hamidi, âgés, semble-t-il, de seulement de 16 ans, ont été mis à mort entre le 5 et le 7 mai 2011, dont trois en public, pour leur implication présumée dans l'homicide de trois individus, dont un responsable du maintien de l'ordre

(voir Iran. Les arrestations arbitraires, la torture et les exécutions continuent, MDE 13/051/2012, 20 mai 2011, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/051/2011/fr>). Entre le 10 janvier et début février 2012, juste avant les élections parlementaires organisées le 2 mars dernier, 50 à 65 personnes auraient été appréhendées dans au moins trois endroits différents de la province du Khuzestan. Au moins deux décès en détention ont également été signalés. Certains Arabes ahwazis, principalement à Shoush, dans le centre-nord du Khuzestan, ont appelé au boycott des élections. Plusieurs personnes auraient été appréhendées après l'apparition de slogans anti-élection peints sur les murs. Les autorités semblent avoir procédé à des arrestations préventives afin d'empêcher tout rassemblement d'Arabes ahwazis pour l'anniversaire des manifestations organisées dans tout le pays le 14 février 2011 en soutien aux peuples tunisien et égyptien, victimes d'une répression violente, ou pour celui de la « Journée de colère », le 15 avril.

Le Comité des droits de l'homme (Nations unies), l'organe chargé d'interpréter le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Iran est partie, a déclaré que les exécutions publiques sont « incompatibles avec la dignité humaine » et, en novembre dernier, a appelé l'Iran à les interdire.

Noms : Abd al Rahman Heidari, Taha Heidari, Jamshid Heidari, Mansour Heidari et Amir Moavi

Genre : hommes

AU 77/12, MDE 13/013/2012, 8 mars 2012

[VIEW THE OVERVIEW PAGE FOR THIS DOCUMENT](#)